

Commune de Le Cend्रे

Présentation synthétique du Compte administratif 2025 du Budget Principal

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux. Cette présentation, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal lors du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle jointe au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsque celui-ci existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations y afférentes et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État.»

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, tout en respectant les principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire se déroule comme suit : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s) et compte administratif. Ce dernier présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire, en retraçant les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2025 s'établissent ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement	932 126,97 €	1 032 294,60 €	207 561,81 €	107 393,88 € (R002)
Investissement	- 1 237 491,83 €	/	377 118,37 €	-860 373,46 € (D001)

VU ET ANNEXE
 A LA DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 mai 2026 n° 26/05/20/002
 POUR LE MAIRE ENPECHÉ,
 LE PRESIDENT de SEANCE,



L'annexe n° 26/05/20/002

Jean-Paul PRESLE

PRÉSENTATION

1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Recettes :

Les recettes totales de la section de fonctionnement représentent 6 369 854,12 € pour l'année 2025.

Les produits issus des services (chapitre 70) s'élèvent à 548 349,67 €.

Les produits des impôts et taxes (chapitres 73 & 731) sont en augmentation : 4 234 500,92 € en 2025 contre 4 178 624,66 € en 2024.

Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74), ceux de gestion courante (chapitre 75) et les atténuations de charges (chapitre 013) représentent la somme de 1 460 579,26 €.

Par ailleurs, 12 279 € correspondants à la participation de Clermont Auvergne Métropole au remboursement des intérêts de la dette communale, ont été perçus au titre des Produits Financiers (Chapitre 76).

Les recettes relatives aux ventes de plusieurs parcelles de terrains (Chapitre 77) s'élèvent à 10 315 €.

La reprise de provision (chapitre 78) a généré 299 € de recettes.

Les crédits relatifs au chapitre 042 (opérations d'ordre) représentent la somme de 103 531,27 €. Ce chapitre comprend notamment la neutralisation de l'Attribution de compensation en investissement de 102 094 € versée à Clermont Auvergne Métropole.

1.2- Dépenses :

Les dépenses totales de fonctionnement de l'année 2025 s'élèvent à 6 162 292,31 €.

En 2025, dans un contexte économique marqué par une inflation persistante, les charges à caractère général (chapitre 11) ont représenté une dépense de 1 594 150,81 €.

Par ailleurs, les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à 2 861 384,38 € en 2025.

Le chapitre 014 (atténuations de produits), qui regroupe notamment l'Attribution de Compensation en fonctionnement versée à la Métropole, a représenté une dépense de 408 915 € en 2025.

En matière d'opérations d'ordre, 540 892,98 € de crédits ont été inscrits au chapitre 042. Ce chapitre comprend notamment les dotations aux amortissements.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont représenté en 2025 la somme de 549 427,10 €.

Le chapitre 66 (charges financières) s'élève à 206 772,04 € en 2025.

Au chapitre 67 (charges spécifiques) une somme de 360 € a été prévue pour permettre l'annulation d'un titre d'un exercice antérieur.

Enfin, sur le chapitre 68 (dotation aux provisions), une somme de 390 € a été nécessaire pour la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes des redevables.

2-SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1-Recettes :

Les recettes d'investissement ont représenté la somme de 4 536 389,42 €.

Les dotations d'investissement (chapitre 10) se sont élevées à 686 535,91 € (FCTVA + taxe d'aménagement).

Le chapitre 13 (subventions d'investissement) a représenté une recette de 1 096 970,53 € (subventions relatives essentiellement aux travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles).

En 2025, deux emprunts d'un montant total de 1 200 000 € (chapitre 16) ont été contractés.

Sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) une révision négative portant sur un lot de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles a représenté une recette de 146,88 €.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette par Clermont Auvergne Métropole en 2025 (Chapitre 27, autres immobilisations financières) s'est porté à 132 283 €.

Les opérations d'ordre (Chapitres 040 et 041) ont, pour leur part, représenté 541 041,98 € en 2025. Ce chapitre regroupe les dotations aux amortissements et les opérations patrimoniales.

2.2- Dépenses :

Les dépenses d'investissement ont représenté 4 159 271,05 € en 2025.

Les crédits du Chapitre 204 (Subventions d'équipements versées) d'un montant de 162 459 € ont été consacrés aux travaux d'éclairage public ainsi qu'au règlement de l'Attribution de Compensation en Investissement.

Le remboursement de plusieurs taxes d'aménagement sur le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) s'est élevé à 1 605.35 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) sont de 3 134 500.20 €.

Les crédits relatifs au chapitre 040 (opérations d'ordre) représentent la somme de 103 531,27 €. Ce chapitre comprend notamment la neutralisation de l'attribution de compensation en investissement de 102 094 € versée à Clermont Auvergne Métropole.

Les opérations patrimoniales (Chapitre 041) intègrent la valeur comptable des immobilisations cédées pour une somme de 149 €.

Le remboursement des emprunts et de la dette à l'EPF AUVERGNE (chapitres 16 et 27) s'est élevé à 754 590,23 €.

La commune a dû mettre en œuvre des travaux d'office pour compte de tiers (procédure pour la remise en état d'un terrain) qui se sont élevés à 2 436 €

- En dépense : Chapitre 4541101, travaux effectués d'office, compte 4541101.

- En recette : Chapitre 4541201, travaux effectués d'office, compte 4541201.